

ANNONCES.

A L'OCCASION

DE LA

Fête Ste.-Marguerite,

IL Y AURA

BAL A FONTAINEBLEAU,

DIMANCHE 14 Juillet, LUNDI 15, MARDI CONCERT à 6 heures suivi d'une partie de danse et JEUDI, pour la clôture, BAL.

Un amblement complètement renouvelé, une tente majestueuse, un jardin spacieux réunissent les agréments de la danse et de la promenade.

On y servira VINS de toutes qualités, LIQUEURS, GLACES, SORBETS, COMESTIBLES et tous les rafraichissemens désirables.

DIMANCHE prochain on JETERA UNE ROUE DE GROS DINDONS ET D'OIES, chez J.-J. KEPPE, faubourg Ste-Marguerite.

A LOUER, un BEAU QUARTIER indépendant. S'adresser rue Agimont, N° 7.

A LOUER présentement un BEAU QUARTIER indépendant avec JARDIN à Ste-Claire. S'y adresser.

A LOUER une BELLE MAISON, située à Liège, quai de la Sauvenière. S'adresser à M^e RENOU, notaire à Liège, rue du Pot-d'Or.

QUARTIER avec entrée indépendante à LOUER au 1^{er} composé de deux salons et deux cabinets avec balcon, chez AVANZO.

A VENDRE

UNE MAISON bien bâtie, composée de six pièces, plus deux MANSARDES, Grenier, deux Caves, cuisine et cour. — S'adresser rue de la Syrène, près de St.-Paul, n° 4. 661

A VENDRE une MAISON avec USINE, FORGE et JARDIN de 15 à 14 ares, située en lieu dit Fond des Pietresses, commune de Jupille. S'adresser à M. J. H. DEMONCEAU, place Saint-Denis, à Liège.

A LOUER présentement, UNE MAISON avec jardin, rue des Sœurs-Grises, n° 55. S'adresser pour la voir et connaître les conditions à M. JENICOT, rue Neuve, n° 24. 410

A LOUER présentement en tout ou par partie, une belle et grande MAISON, ci-devant occupée par le sieur Beck-Stéins, située rue de la Régence, à Liège. S'adresser chez M. DEMONCEAU, place St.-Denis, n° 1, de 8 à 1 heure.

A VENDRE

UNE

MAISON NEUVE,

Composée de deux appartemens bien distribués, avec cour, située à Liège, rue St.-Adalbert, n. 755; Et 26 ares 15 centiares de terre et houblonnière, situés en Droixhe, commune de Jupille, au lieu dit Elvau, joignant à MM. Demolin, Defrère, Delfandre, Herzé, Lempereur et Midré.

S'adresser au notaire PAQUE. Le VENDREDI 26 Juillet courant, à 11 heures, M^e DUSART, notaire à Liège, VENDRA aux enchères, en son étude, rue Féronstrée,

UNE MAISON,

restaurée à neuf, avec cour et un petit jardin, située à Liège, quai d'Avroy, n° 654.

VENTE

D'UNE

PETITE MAISON,

PROPRE AU COMMERCE.

SAMEDI 27 JUILLET 1839, à 10 heures du matin, le notaire BIAR vendra en son étude place St.-Paul, à Liège,

une maison,

portant le N° 687, dont la façade vient d'être démolie par la ville, située rue de la Régence, audit Liège, ayant 6 mètres 50 centimètres de profondeur sur 4 mètres 63 centimètres de largeur, tenant d'un côté à la nouvelle fabrique de M. Cockerill et d'un autre à M. Hubert. 851

AVIS.

Le gouverneur de la province de Liège, porte à la connaissance du public que par arrêté en date du 20 juin 1839, M. le ministre des travaux publics a fixé au 1^{er} OCTOBRE PROCHAIN l'époque du concours pour l'examen des candidats qui désirent être admis à l'école du génie, établie à Gand, en qualité d'élève ingénieur ou d'élève conducteur.

Les programmes de ce concours sont déposés à la 5^{me} division des bureaux de l'administration provinciale, et dans les bureaux des administrations communales de Liège, Huy et Verviers, et des commissariats d'arrondissement de la province, à la libre inspection des intéressés. Liège, le 8 juillet 1839, Baron VANDENSTEEN.

A Vendre

A DES CONDITIONS AVANTAGEUSES

DEUX MAISONS,

Au centre de la ville, restaurées à neuf, et un terrain de 120 mètres, entouré de murs y appartenant, propre à y construire un vaste atelier.

On vendrait au choix, l'une ou l'autre de ces maisons avec le terrain, elles sont aussi à LOUER actuellement. S'adresser à M^e BERTRAND, notaire à Liège. 835

VENTE

DE

Bâtimens et Terrain

CONTIGU,

SITUÉS A MONTFORT,

Commune d'ANS-et-GLAIN, longeant le Chemin de Fer.

Jeudi 8 Aout 1839,

A 10 HEURES DU MATIN,

M^e DE BEFVE, notaire à Liège, exposera en VENTE aux enchères publiques, en son étude,

UN CORPS DE BATIMENS

NOMMÉ LA FERME DE MONTFORT,

Et composé d'une maison d'habitation, grange, écurie, four, puits et puits, avec un jardin légumier et une languette de prairie; le tout ne formant qu'un ensemble sur une étendue superficielle de trente ares et neuf centiares carrés (6 verg. gr. 18 verges p. et 15 p. c.), sis en la commune d'Ans-et-Glain, entre la grande route et le chemin de fer auquel ces immeubles joignent du levant et du midi, et du couchant à la famille Raick.

Sous les clauses et conditions à voir en l'étude dudit notaire, rue Sœurs-de-Hasque, n° 281-19, où le plan de cette propriété est déposé.

VENTE DÉFINITIVE

PAR

suite de surenchère.

JEUDI, 1^{er} AOUT 1839, à 3 heures de relevée, en l'étude et par le ministère de maître DE BEFVE, notaire à Liège,

IL SERA PROCÉDÉ,

A L'ADJUDICATION DÉFINITIVE

D'UNE BELLE ET

GRANDE MAISON

à porte cochère, ayant cour, remise et écurie, située à Liège, rue Féronstrée, N° 592, sur la mise à prix de trente-six mille huit cent cinquante-cinq francs Frs. 36,855 00 »

ET D'UNE

AUTRE MAISON,

sise place Saint-Pholien, cotée 345, à Liège, sur la mise à prix de cinq mille cinq cent soixante-cinq francs Frs. 5565. Aux clauses et conditions, dont on peut prendre communication en l'étude du dit notaire, rue Sœurs-de-Hasque, N° 281-19.

Jeudi 18 juillet 1839,

A neuf heures précises du matin, et à une heure de relevée, dans le chantier du sieur L. DELVAUX, sur Avroy,

ON VENDRA

UNE

QUANTITÉ EXTRAORDINAIRE

DE

BOIS SCIÉS.

SAVOIR:

Une très-grande et belle partie de planches, quartiers, barreaux et feuillet de chêne, dont une bonne partie est fort sèche, de toute longueur, jusqu'à 12-15-16 et 19 pieds; une très-grande quantité de Wères, Terrasses et Posselets, de Planches et Quartiers de hêtre, et de Planches et Lattes de Bois-Blancs; Horrons de Chêne, de Frêne, de Cérasier et de Hêtre, Planches et Horrons de Sapin du Nord et autres; Lattes à plafonner, etc., etc.

ARGENT COMPTANT.

N. B. On commencera à neuf heures et demie on cessera à midi, pour recommencer à une heure, et tâcher de finir en un jour.

VENTE

PAR

Autorité de Justice,

qui aura lieu le 15 courant, 10 heures du matin, quai d'Avroy, n° 618, consistant en commode, secrétaire en acajou, garde-robe, tables, chaises, cheminées en marbre à consoles pour grands salons et autres plus petites de différentes couleurs et qualités, tranches de marbre, quantité de pierres de taille, au comptant.

Les miliciens des diverses classes, incorporés en deduction du contingent desdites communes et qui figurent pour mémoire sur les matricules du corps, ou qui sont entrés en activité par suite d'un engagement volontaire, seront, pour les mêmes motifs, rayés les premiers des matricules.

Par arrêté du 18 juin dernier, les conseils de guerre permanents en campagne, établis près des 1^{re}, 2^o et 3^o divisions de l'armée d'observation, sont supprimés.

Toutes les troupes de l'armée sont replacées sous la juridiction ordinaire des conseils de guerre provinciaux.

Les officiers composant les conseils de guerre permanents en campagne, au sujet desquels il ne sera pas pris de décisions particulières, rentreront à leurs corps respectifs, et les auditeurs militaires qui y sont attachés sont mis à la disposition du ministre de la justice.

Ces conseils de guerre termineront avant leur dissolution et dans le plus bref délai les affaires qui sont en instruction.

CONSEIL PROVINCIAL.

Séance du 12 juillet. — Présidence de M. Nagelmackers.

La séance s'ouvre à 11 heures. 46 membres répondent à l'appel.

Communications.

1^o Le curé de Melin s'adresse au conseil provincial afin d'obtenir un subside pour l'instituteur de la commune chargé de donner l'instruction aux enfants de trois communes et qui jouit d'une rétribution inférieure de beaucoup à celle qu'il mérite.

2^o Le collège des bourgmestres et échevins de Verviers fait hommage au conseil du règlement adopté pour son école communale.

Ordre du jour.

1^o Nomination d'un membre de la députation en remplacement de M. Delfosse.

46 membres prennent part au scrutin. La majorité absolue est de 24 voix. M. Elias obtient 26 voix. M. Robert 18. Deux bulletins blancs. — En conséquence M. Elias est nommé député.

2^o Discussion du rapport sur les jurys cantonnauz pour favoriser l'instruction primaire.

Un des secrétaires donne lecture du projet de règlement pour le concours entre les instituteurs.

On passe ensuite à la discussion de ce règlement article par article.

Cette discussion est extrêmement difficile. Après deux heures de travail, on est parvenu à peine à l'adoption de 10 articles. Enfin M. Destrievaux propose d'adopter le règlement dans son ensemble, sauf à y introduire, l'année prochaine, les changements que l'expérience aura rendus nécessaires et que la députation aura signalés.

Cette proposition est combattue par MM. Dumonceau, Nicolay, Ernst et par M. le gouverneur; ils font observer que ce règlement étant d'ordre intérieur excéderait la compétence de la députation. La proposition de M. Destrievaux est rejetée, et l'on continue l'examen du règlement article par article.

A la fin de la discussion, M. de Tornaco demande que si, lors de la prochaine session, la députation a des changemens à présenter, on distribue le règlement imprimé, afin que les membres du conseil puissent en prendre connaissance avant le jour de la discussion.

On met aux voix l'ensemble du règlement; mais, sur une observation de M. Delfosse, qui rappelle un article du règlement du conseil, ce vote est remis à demain.

3^o Rapport sur la proposition de M. Neef relative à la Chaussée des Romains.

M. Richard, au nom de la 5^e commission, présente ce rapport et conclut à l'adoption de la proposition. (Voir le compte-rendu de la séance du dix juillet.)

L'urgence étant déclarée on ouvre la discussion sur ce rapport.

M. Degive. Il serait à désirer que la Chaussée des Romains fut déclarée propriété de l'état, afin qu'elle soit uniformément soumise aux mêmes mesures dans toutes les provinces qu'elle traverse.

M. Vandenberghe, fils, les mesures qu'on propose n'ont d'autre but que la conservation de la route et ne peuvent donc nuire à cette route. Quant à la propriété de la route, c'est une question séparée sur laquelle nous ne sommes pas appelés à nous expliquer en ce moment. Les conclusions du rapport sont adoptées.

4^o Rapport sur la proposition de M. de Tornaco, ayant pour but de hâter la loi sur les chemins vicinaux. (Voir la séance du 10 juillet.)

M. Richard, au nom de la 5^e commission, conclut à l'adoption de la proposition.

Ces conclusions sont adoptées, d'urgence, sans discussion.

5^o Rapport sur la proposition de M. Richard, ayant pour but de s'adresser au gouvernement pour hâter la construction du canal destiné à lier la Meuse à l'Escaut.

M. Nicolay présente le rapport sur cette proposition et conclut au renvoi de la proposition à la chambre de commerce.

Les conclusions sont adoptées d'urgence sans discussion.

6^o Rapport de la demande formée par Mad. Hetzje Sauvage, née David, au nom d'une association de Dames qu'elle préside pour obtenir un subside en faveur d'une Ecole à Ensisal.

M. Romsée présente le rapport et conclut à ce que la députation lui accorde une somme à prendre sur les fonds destinés à cet objet, s'il en reste de disponibles.

Ces conclusions sont adoptées d'urgence.

7^o Rapport sur la demande formée par la commission directrice de l'établissement des sourds-et-muets, afin d'obtenir cette année un subside extraordinaire.

M. Flechet, organe de la 1^{re} commission, conclut à ce qu'un subside extraordinaire de 5000 francs soit accordé, si les ressources de la province le permettent.

Renvoyé à la discussion du budget.

8^o Rapport sur la demande formée par le conseil communal de Liège, afin d'obtenir un subside pour l'Ecole industrielle.

M. Cloes, au nom de la 2^e commission, conclut au rejet de la demande.

L'urgence étant déclarée M. le gouverneur prend la parole sur les conclusions de la commission. Il fait ressortir la haute utilité de cet établissement, et établit que l'école du soir est fréquentée par beaucoup d'ouvriers qui n'appartiennent pas à la ville; que cet établissement est donc d'un intérêt provincial.

M. Lombard. Peu de personnes de la ville fréquentent l'Ecole industrielle, et on n'y voit pas d'enfants. Ce sont des forgerons, des menuisiers, des maçons appartenant aux communes des environs de la ville qui viennent travailler à Liège pendant le jour, et vont à cette école pendant la soirée. La commission a ignoré sans doute ce qui se passait à cette école sans quoi elle eut conclu différemment.

M. Arnoldy appuie les conclusions. Il rappelle qu'à Verviers il existe aussi une école industrielle qui ne jouit pas des subsides de la province.

M. de Berlamont insiste sur la nécessité de soutenir cette école.

M. Destrievaux propose de renvoyer la discussion du budget afin de ne voter qu'avec la connaissance des fonds disponibles.

Adopté.

9^o Rapport sur la proposition de convertir les frais de poste des communes en un droit d'abonnement payable par la province ou reparti entre les communes.

M. de Tornaco lit un rapport et conclut à l'adoption du projet présenté par le ministre des travaux publics, consistant à convertir les frais de transport des dépêches administratives en un droit d'abonnement de 6500 fr., mais le paiement de cette somme serait subordonné à deux conditions: 1^o Que toutes les provinces payassent un droit égal proportionnellement à leur importance. 2^o Que le service de la poste rurale soit quotidien.

Ces conclusions sont adoptées.

M. Nicolay lit un rapport sur la question relative à la propriété de la caserne de la gendarmerie. Il conclut à ce que la députation cherche à entrer en arrangement avec la ville, ou à appeler du jugement rendu par le tribunal, d'après ce que la députation jugera le plus avantageux à la province.

Le conseil entend encore un rapport sur la demande formée par l'église tendantes au rejet de la demande. La séance est levée à 3 heures.

ETAT CIVIL DE LIÈGE, DU 12 JUILLET 1839.

Naissances: 1 garçon, 6 filles. Décès: 1 garçon, 1 fille, 1 homme. Pierre Louis, houilleur, âgé de 55 ans, rue Haut-Prés, veuf de Marie Pierre.

La taxe du pain est la même que la semaine dernière.

Lundi 15 Juillet 1839,

A 10 HEURES DU MATIN, IL SERA PROCÉDÉ

Par le ministère du notaire BIAR et par devant M. le juge-de-paix des cantons Sud et Ouest de la ville de Liège, en son bureau, rue d'Amay, n° 653,

A LA VENTE AUX ENCHÈRES DES BIENS

CI-APRÈS DÉTAILLÉS, SAVOIR :

1er. Lot.

Une MAISON, cour, jardin et dépendances, situés au Lamay, commune de Montegnée, contenant 25 ares 72 centiares, tenant à la veuve Mathot, à la veuve François et à un chemin.

2me. Lot.

UNE AUTRE MAISON, avec cour, étable et dépendances, et 56 ares 66 centiares de jardin, pré et terre, le tout contigu, situé en lieu dit Bure-avx-Fosses, commune de St.-Nicolas, tenant à Minette, Cornet et au chemin du petit Montegnée.

3me. lot.

UNE PIÈCE DE TERRE, contenant environ 16 ares, située à Pansy, même commune de St.-Nicolas, tenant à Mme. Degive-Biar, à Braconier et autres.

4me. Lot.

UNE RENTE DE 4 FRANCS 25 CENTIMES due par Wery Dechêne.

Le cahier des charges est déposé au bureau de M. le juge-de-paix et en l'étude du notaire BIAR susdits. 801

VENTE

D'IMMEUBLES,

SIS A ANS.

LUNDI 15 JUILLET 1839, à 3 heures de l'après-midi, en la demeure de M. Noël FALISE, cabaretier à Ans, à l'enseigne de Marengo, M° DE BEFVE, notaire à Liège procédera à l'adjudication publique aux enchères;

d'une Maison,

Sise à Ans,

En lieu dit Hiver, numéros 510 et 511, auprès de l'ancienne houillère Hardy, avec un jardin d'une verge grande environ, tenant d'un côté à M. Verdin, d'un autre au chemin de fer et d'un 3° côté aux enfans Rouha.

Immédiatement après la vente ci-dessus, le même notaire procédera également, au local susdit, à l'adjudication

d'une autre Maison,

Sise aussi à Ans,

En lieu dit au Haut-Tige, n° 515, avec cour, contenant 2 ares 56 centiares.

S'adresser, pour connaître les conditions, audit notaire DE BEFVE, et à M. DANTHINNE, quai-sur-Meuse-à-FEau, n. 946.

ADMINISTRATION

DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES.

VILLE DE LIEGE.

VENTE

DE BEAUX ET

BONS CHEVAUX

DEVENUS INUTILES PAR LE PASSAGE DU PIED DE GUERRE AU PIED DE PAIX.

LUNDI et MARDI 22 et 23 Juillet, à 10 heures du matin dans la cour du Palais-de-Justice, à Liège, il sera vendu par le ministère du notaire PARMENTIER,

28 BEAUX ET FORTS CHEVAUX

de fourgons, provenant du 5me. régiment de chasseurs et du corps des sapeurs-mineurs.

Les acheteurs auront la faculté, moyennant caution, de payer leur prix par tiers, de 5 mois en 5 mois sans intérêts le premier exigible au moment de la vente.

Ces chevaux qui conviennent également au trait, à la selle, au labour, et au roulage, se trouvent dans les casernes de Liège où les amateurs pourront les voir à partir du 15 juillet. 840

JEUDI 25 JUILLET PROCHAIN, A 10 HEURES,

Le notaire PAQUE, Vendra aux enchères, en son étude, rue Souverain-Pont, à Liège,

UNE MAISON,

SOLIDEMENT BATIE,

Située en cette ville, rue Hocheporte, n. 5-65, composée de huit places à feu, une chambre de domestique, plusieurs cabinets, avec appartement sur le derrière, deux grandes cuisines, bon grenier, quatre caves, lavoir, grande citerne, pompe, verger, etc.

Il y aura toute facilité pour le paiement du prix. S'adresser audit notaire, tant pour voir les conditions que la maison. 814

A VENDRE.

1° Une ou deux PARCELLES DE JARDIN, au BEAU-MUR, contigu au NOUVEAU CASINO, commune de Grivegnée, en dehors de l'octroi de Liège.

On peut y établir avantageusement un Café ou en faire un jardin d'agrément

2° DEUX PARCELLES DE JARDIN, cotillage et houblonnière, sur Avroy, à portée de la station du chemin de fer et du jardin botanique, ce terrain est propre à y faire des briques S'adresser place St Denis, n. 637.

VENTE

POUR

SORTIR DE L'INDIVISION,

DE TROIS BELLES

Maisons de Commerce,

Contigues, situées rue sous la Grande Tour à Liège,

ET D'UNE BELLE ET SPACIEUSE

MAISON DE CAMPAGNE,

bâtie à la moderne, avec un vaste jardin, bosquet, étang, maison et bâtiments de ferme, contenant environ treize bonniers, située sur la chaussée de Jupille, à une demi lieue de Liège.

le mardi 16 juillet 1839

A 9 HEURES DU MATIN,

M° DUSART, notaire à Liège, VENDRA aux enchères, devant M. le juge-de-paix de cantons Sud et Ouest de cette ville, en son bureau, rue d'Amay,

LES IMMEUBLES

Dont le détail suit, SAVOIR :

1er. lot. Une bonne MAISON DE COMMERCE, située à Liège, rue sous la Grande-Tour, n. 81.

2e. lot. Une autre joignant la précédente, n. 80.

3e. lot. Une autre, aussi contigue, n. 79.

4e. lot. Une belle et spacieuse MAISON DE CAMPAGNE, comprenant une belle maison de maître, bâtie à la moderne, cour, écurie, un beau et vaste jardin, bosquet, mesurant 10 verges grandes 15 petites et demie, un étang alimenté par la source de Robermont; jardin potager, prairie, mesurant 15 v. g. et une autre prairie, nommée la Grande Prairie, contenant un bonnier 10 v. g. 12 pet., le tout ne faisant qu'un ensemble, situé en Droixhe, commune de Grivegnée, sur la chaussée de Liège à Jupille.

5e. lot. Une PIÈCE DE TERRE, située en Droixhe, commune de Grivegnée, contenant 26 ares 45 centiares, tenant à Thomas et à Pâque.

6e. lot. Une autre de 61 ares 2 cent., située en basse Droixhe commune de Grivegnée, tenant à Declaye, Dejardin, Lovinfosse et Deco.

7e. lot. Une PRAIRIE, située en Droixhe, même commune, contenant 54 ares 87 cent., tenant à Devaux, Ledoux et aux hospices.

8e. lot. Une PIÈCE DE TERRE de 21 ares 79 cent., située en Droixhe, même commune, joignant aux hospices, à Sevanne, Simonis et Deflandre.

9e. lot. Une HOUBLONNIERE de 26 ares 15 centiares, y compris 4 ares 18 centiares, détachés, située en la même commune, tenant à Simonis, Heptia, Declaye et Bolsée.

10e. lot. Une autre située en Droixhe, même commune, mesurant 59 ares 25 centiares, tenant à Libert, Pirnay et Chantaine.

11e. lot. Une PRAIRIE située en Droixhe, même commune, d'une contenance de 48 ares, tenant à Simonis, Jacquet, D'olne et aux hospices;

12e. lot. Une autre de 10 ares 82 centiares, située Alle Lèche, commune de Jupille, tenant à M. Scronx, la Ve. Renard, Montfelt-Delsemme et Renson;

13e. lot. Une PIÈCE DE TERRE contenant 19 ares 61 centiares, située à la Baye Colley, même commune de Jupille, tenant à Rasquinet, à la grand'route et à Harze;

14e. lot. Une autre de 21 ares 79 centiares, située au même endroit;

15e. lot. Une autre, au même endroit, contenant 34 ares 87 centiares;

16e. lot. Une autre, au même lieu, mesurant 69 ares 74 centiares;

17e. lot. Une autre de 52 ares 50 centiares, située en la dite commune de Jupille, joignant à M. Albert et à Jean Rasquinet;

18e. lot. Une autre, même commune, contenant 26 ares 15 centiares, tenant à Hubert Deflandre et à Jean Rasquinet;

19e. lot. Une autre à La Baye Colley, même commune, contenant 52 ares 50 centiares, tenant à M. Albert à Herbettu Deflandre;

20e. lot. Une autre de 78 ares 46 centiares, située en la dite commune de Jupille, tenant au chemin, à Renson et Hubert Deflandre;

21e. lot. Une autre de 87 ares 18 centiares, même commune, tenant au chemin, à Renson et à Henri Dejardin;

22e. et dernier lot. TROIS PIÈCES DE TERRE, réunies en une, contenant 122 ares 05 centiares, situées en la même commune de Jupille, joignant à Renson, Declaye et la veuve André Declaye.

Immédiatement après la vente de ces immeubles, il sera aussi exposé en vente une PIÈCE DE TERRE de 54 ares 45 centiares, située à Jupille, au lieu dit à la Baye Colley, joignant à la route de Liège à Jupille.

La nouvelle chaussée de Liège à Maestricht par Visé, qui doit être construite incessamment, suivant l'arrêté du 6 juin 1839 ajoutera une nouvelle valeur à ces propriétés rurales que cette nouvelle route avoisinera et longera en partie.

S'adresser pour prendre connaissance des titres et des conditions, au bureau de M. le juge-de-paix susnommé, ou audit notaire DUSART. 773

A LOUER, pour en jouir de suite, une fort belle et spacieuse MAISON, fraîchement décorée, avec grands salons et salle de bains. Cette maison est chauffée par un calorifère et peut se louer avec ou sans remises et écuries. On pourrait, si on le désire, y joindre un autre vaste bâtiment séparé du premier par une cour. L'ensemble est très-convenable pour un hôtel ou tout autre établissement industriel. — S'y adresser rue Hors-Château, n° 1. 746

CHEMIN DE FER. — TARIF DES VOYAGEURS.

Table with columns: STATIONS DE DÉPART, STATIONS DE DESTINATIONS (BRUXELLES, MALINES, ANVERS), and various fare rates for different classes of travel.

BOURSES.

PARIS, LE 11 JUILLET.

Table of Paris market prices for various commodities and financial instruments.

LONDRES, LE 10 JUILLET.

Table of London market prices for various commodities and financial instruments.

AMSTERDAM, LE 11 JUILLET.

Table of Amsterdam market prices for various commodities and financial instruments.

ANVERS, LE 12 JUILLET.

Table of Antwerp market prices for various commodities and financial instruments.

BULLETIN DE BOURSE.

La rente Espagnole s'est bien soutenue aujourd'hui, malgré qu'il n'y avait des variations dans les cours de Paris et de Londres. Ouvert à 18 1/2 A on ferme 9/16 A au comptant et P au 16 courant. Fonds Belges 5 et 4 0/10 offerts et faibles le 5 0/10 se soutient à 101 5/8. Actions sans affaires.

BRUXELLES, LE 12 JUILLET.

Table of Brussels market prices for various commodities and financial instruments.

PORT D'ANVERS. — ARRIVAGES DU 12 JUILLET.

Le brick belge Président, v. de St-Domingue, ch. de café. Le koff belge Irma, v. de Marennes, ch. de sel. Le bateau à vapeur anglais Soho, v. de Londres, avec 120 passagers et diverses marchandises. La goelette belge Josephine, v. de Marennes, ch. de sel. La goelette belge la Mary, n'est pas arrivé hier comme on nous l'avait annoncé.